

Procès-Verbal de séance

Conseil municipal du 16/12/2022

Tous les conseillers municipaux sont présents sauf :

Karine CLAUDEL (procuration de vote à Magali TOURNIER)

David DUGOIS (procuration de vote à Didier RABATEL)

Stéphanie BARGE

Sandra BAJAT (procuration de vote à Stéphanie BARGE)

Aurélien GUINET

Cyprien DELISLE

Début de séance : 19h08

Secrétaire de séance : Laëtitia GIRARD et Isabelle ROCHE

Approbation du Procès-verbal du conseil 15.09.22

Le PV du conseil municipal est voté : 11 votants

Vote : 10 Pour + 1 abstention

Arrivée d'Aurélien GUINET à 19h10

12 votants

Jean-Louis REYNAUD expose la situation du fait qu'il n'y a plus de secrétaire de mairie jusqu'à fin janvier 2023.

Arrivée de Cyprien DELISLE à 19h16

13 votants

Arrivée de Stéphanie BARGE à 19h19

(Sandra BAJAT pouvoir à Stéphanie BARGE)

15 votants

Délibération de rénovation de la cure :

Validation du marché SPS : Alpes contrôle 6564 € et Elyfec : 3528 €

Mr Reynaud propose de voter Elyfec pour le marché de SPS

A l'unanimité

Validation du marché de désamiantage :

MDD 41 400 €

SEMD 31 181.70 €

EGD : 22 800 €

Mr Reynaud propose de voter le marché de l'EGD.

A l'unanimité

Actualisation de l'offre « Aux verres isérois »

De 27 880 € passe à 29 743.20 €

A l'unanimité

Délibération sur le projet Sentier Pédagogique : (pour informer les propriétaires)

Information d'analyse de l'offre :

Signal'Etique Montagne : 68 484 € TTC de travaux

ONF : 176 400 € de travaux

Mr Reynaud propose un courrier pour l'invitation des propriétaires riverains en réunion publique et pour une autorisation de passage sur les propriétés.

Mr Delisle demande des précisions sur le projet.

Mr Reynaud explique le projet du sentier pédagogique.

Mr Reynaud lit un courrier de Mme La Sous-préfète sur la création d'un sentier pédagogique. La réponse est portée à la connaissance du conseil

Mr Reynaud propose de voter l'autorisation de travailler davantage sur le projet, sans engagement financier.

1 CONTRE

14 POUR

Mr Revel aimerait être impliquer sur la réflexion du projet, même s'il est contre.

Délibération pour un poste de secrétaire de mairie :

Le conseil délibère pour embaucher une nouvelle secrétaire de mairie en contractuel (adjoint administratif 2° classe, échelon 9).

Le conseil autorise le maire à embaucher une nouvelle secrétaire administrative à 35H avec la même fiche de poste que l'ancienne secrétaire à l'unanimité.

Une période d'essai de 2 mois est prévue, renouvelable 1 fois.

Délibération prime de fin d'année :

Mr Reynaud propose un nouveau règlement de la prime de fin d'année.

Le conseil autorise, à l'unanimité, le maire a proposé un nouveau règlement.

Délibération de la désignation, en remplacement de madame Chalant d'un coordonnateur communal pour le recensement 2023 (Mr Florent Berger)

Florent Berger ne prend pas part au vote.

14 POUR

Divers :

La Trésorerie de Pont 38 ferme et sera transférée au 1° Janvier 2023 à la Trésorerie de Pont 73 (regroupement de plusieurs trésoreries).

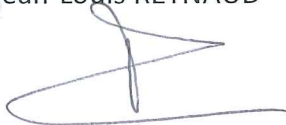
Courrier de la sous-préfecture : Mr Reynaud le lit (subvention DETR refusée).pour le bâtiment périscolaire.

Courrier l'association « Défendons notre patrimoine ». Mr Reynaud propose de rencontrer les membres de l'association pour éclaircir la situation.

La séance est close à 20H45.

Le Maire

Jean-Louis REYNAUD



Les secrétaires de séance

Laëtitia GIRARD



Isabelle ROCHE

